

À Miami, les chefs de nos gouvernements ont convenu de mettre la touche finale, d'ici l'an 2005, aux négociations d'un Accord de libre-échange des Amériques qui éliminerait progressivement les barrières au commerce et à l'investissement.

En tant que ministres du Commerce, nous avons été invités à examiner les premières démarches prévues dans le Plan d'action du Sommet et à approuver un programme de travaux préparatoires additionnels devant être effectués durant l'année qui vient.

Pour ce qui est de ces préparatifs, les choses progressent bien :

- Les travaux entrepris par l'OEA [Organisation des États américains] et par la BID [Banque interaméricaine de développement], sous les auspices du Comité spécial du commerce, étaient de premier ordre. J'espère que ces organismes nous feront bénéficier d'autres analyses du même genre.
- Nos fonctionnaires ont mis sur pied un certain nombre de groupes d'étude qui feront le travail de défrichage dans certains secteurs prioritaires et qui nous remettront leurs rapports à l'occasion de notre réunion en mars en Colombie.

Bien qu'ils puissent paraître techniques, ces travaux sont indispensables si nous voulons mener à bien les négociations. Le Canada les juge prioritaires.

Nos fonctionnaires vont y participer activement.

Toutefois, en tant que ministres, nous ne devons pas nous limiter à instaurer un programme de travaux préparatoires. Nous devons étoffer et développer l'engagement pris par nos chefs de gouvernement qui veulent s'employer à négocier un accord de libre-échange dans l'hémisphère. En ce qui concerne la portée et le calendrier de ces négociations, l'engagement de nos chefs était ambitieux, mais réalisable.

Cependant, nous devons nous pencher sur deux grandes questions pour bien structurer l'Accord de libre-échange des Amériques.

Premièrement, jusqu'à quel point pourrons-nous être ambitieux au regard de certaines obligations et de certains droits?

Évidemment, tous les droits de douane devront être éliminés sur 10 ans, à quelques exceptions près dont il faudra convenir. Cette élimination sera au coeur de l'accord final. Mais qu'en est-il des autres domaines?

Lorsque le Panama et l'Équateur auront accédé à l'Organisation mondiale du commerce, tous les pays de l'hémisphère seront membres de l'OMC. Dans certains domaines, serait-il souhaitable d'aller plus loin que les dispositions de l'OMC?